

NEW YORK

Une avancée historique pour les personnes handicapées



© M. Seth pour Handicap International

Après cinq ans de négociations, les Nations unies ont approuvé mercredi 13 décembre à 16 h 50 (heure française) une nouvelle convention pour des droits égaux et une existence digne des personnes handicapées. Une avancée historique pour les personnes handicapées du monde entier.

« C'est la première convention de cette ampleur pour ce siècle, le message que nous voulons transmettre est que tout le monde a droit à une vie digne et que les êtres humains sont tous égaux », souligne Jan Eliasson, président de l'Assemblée générale de l'ONU. Un acte historique, en effet, puisque plusieurs centaines de millions de personnes sont directement concernées par ce texte. D'après les estimations, 10 % de la population mondiale est composé de personnes handicapées, la grande majorité d'entre elles vivant dans des pays en voie de développement. Mais partout dans le monde, les personnes handicapées doivent faire face à la discrimination, qui a une influence sur tous les aspects de la vie. Ces personnes ont souvent moins accès à l'enseignement, au marché de l'emploi, à l'information ou aux biens de première nécessité, et font souvent partie des personnes les plus défavorisées, dans chaque société civile. Après cinq ans de négociations, le texte de la Convention a officiellement été approuvé le mercredi 13 décembre par les Nations unies à New York. Handicap International a contribué à influencer positivement le contenu de la Convention au sein du comité de pilotage IDC*.

Le but principal est un changement radical d'attitude envers les personnes handicapées, partout dans le monde. Le texte précise notamment que les actions de coopération internationale devront inclure des mesures pour la prise en compte des personnes handicapées : actions humanitaires et de reconstruction (par exemple : aide d'urgence et infrastructures accessibles à tous) comme actions de développement (par exemple : accès des enfants handicapés à l'éducation). C'est un point clé de satisfaction pour Handicap International qui s'est faite l'avocate particulière de cette cause, en tant qu'association de solidarité internationale présente auprès des personnes handicapées dans une soixantaine de pays.

L'implication de la société civile, et particulièrement de Handicap International va continuer à être décisive au cours du processus de ratification qui commencera le 30 mars 2007, et plus encore pour son application effective. Handicap International veillera ainsi à ce que la France et l'ensemble des pays du Nord où elle est représentée mettent en œuvre la convention, sur leur propre territoire et à travers leurs actions de coopération internationale. Dans les pays où elle a des programmes, l'association renforcera les capacités des acteurs locaux pour qu'ils utilisent ce nouvel outil pour défendre leurs droits.

(*) L'International Disability Caucus (IDC) est un groupe informel composé de plus de 70 organisations représentant la société civile, pour le processus de convention. Il est composé majoritairement d'organisations de personnes handicapées et de leurs alliés.